



## Délai retractation Saisie Voiture Juge de l'execution

Par **monica.slm**, le **23/12/2019** à **21:36**

Bonjour,

Mon ex-amie m'a offert 30.000€ afin de m'acheter une voiture d'un montant de 60.000€. Elle a tenu, de son plein gré, malgré mes nombreux refus, gênes etc.

Aujourd'hui, nous sommes séparés, et elle a saisi le JEX afin de récupérer ces 30.000€ en disant que je l'aurais obligée à me financer cette voiture. Elle a, en réalité fait un prêt à la banque, et m'accuse devant le JEX de ne pas le lui rembourser. Hors il n'a jamais été question de remboursement, depuis juillet 2019 date d'achat du véhicule.

Nous nous sommes séparés en septembre, et en novembre, elle a saisi le JEX, qui, a rendu une ordonnance le 5 novembre pour une saisie provisoire de ma voiture. Le 9 novembre un huissier est venu la saisir.

Le 6 décembre j'ai reçu l'assignation, ils sont hélas dans les délais.

Puis je encore demander une rétraction de l'ordonnance de saisie datant du 5 novembre 2019 ? Ou est il trop tard ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/12/2019** à **18:03**

Bonjour

Cette somme de 30.000 euros vous a-t-elle été remise légalement, sous forme de donation ?